

inspection  
académique  
Ille-et-Vilaine

académie  
Rennes

Éducation  
nationale

Division des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré

L'inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Mmes et MM. les enseignants et directeurs  
des écoles et établissements spécialisés  
publics et privés

Rennes, le 25 avril 2008

N/Réf. :FS/23.04.08

Objet : modification de la réglementation en matière de cumul d'activités.

Conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les fonctionnaires et agents de l'Etat non titulaires de droit public peuvent être autorisés à cumuler des activités accessoires à leur activité principale, sous réserve que ces activités ne portent pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service.

Ce principe est renouvelé par la loi du 2 février 2007, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 et la circulaire n°2157 du 11 mars 2008. Ces nouveaux textes apportent des modifications et précisions importantes. Le principe général reste l'interdiction du cumul, mais les dérogations autorisées sont désormais plus nombreuses et précisées de façon exhaustive.

Sont désormais autorisés les expertises et consultations, les enseignements ou formations, certaines activités agricoles, les travaux d'extrême urgence, les petits travaux ménagers, l'aide à domicile à un membre de la famille, l'activité de conjoint collaborateur, ainsi que les activités d'intérêt général et les missions d'intérêt public. La production d'œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques reste libre, ainsi que la gestion du patrimoine familial et l'exercice d'une profession libérale découlant de la nature des fonctions.

Ce nouveau régime de cumul d'activités est toujours soumis à une demande d'autorisation auprès de l'Inspecteur d'académie. Il s'applique aux agents à temps partiel comme à ceux à temps complet.

Vous trouverez ci-joint une fiche de demande d'autorisation de cumul. Vous accéderez aux textes réglementaires en cliquant sur les liens ci dessous :

Décret n°2007-658 du 2 mai 2007

Circulaire n°2157 du 11 mars 2008

**Jean-Charles HUCHET**

SIGNE

Dossier suivi par  
F. STEPHAN

Téléphone  
02.99.25.10.61.

Télécopie  
02.99.25.11.01.

Mél.  
adjdiper35@ac-rennes.fr

1, Quai Dujardin  
BP 3145  
35031 Rennes  
cedex

Site internet  
www.ac-rennes.fr/ia35

ANNEXE

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE  
AGENTS A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL**

~ Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 ~

NOM-PRENOM :

GRADE :

BUREAU / DIRECTION / SERVICE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TELEPHONE : ..... ADRESSE ELECTRONIQUE :

**DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE**

Fonctions exercées :

Exercez-vous ces fonctions :  A temps complet  A temps partiel (indiquer la quotité : .....)  
?

**PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE**

**A – Description de l'activité envisagée**

Identité, nature et secteur d'activité de l'organisme pour le compte duquel s'exercera l'activité accessoire :

Nature de l'activité accessoire<sup>3</sup> :

Durée, périodicité et horaires approximatifs de l'activité :

Conditions de rémunération de l'activité :

Conditions particulières de réalisation de l'activité (déplacements, variation saisonnière de l'activité...) :

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activité(s) accessoires (s) ?  Oui  Non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.)

.....  
.....

**Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :**

.....  
.....  
.....

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

*(à remplir dans le cas d'un cumul avec une activité accessoire à caractère privé)*

Je soussigné (NOM PRENOM) .....

Souhaitant cumuler mon activité principale avec une activité privée accessoire pour le compte de *(nom et coordonnées de l'entreprise ou de l'organisme)* .....

Déclare sur l'honneur ne pas être chargé, dans le cadre de mon activité principale, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise ou de cet organisme, au sens de l'article L. 432-12 du code pénal.

Fait à .....

Le .....

Signature :

**B) Avis du supérieur hiérarchique**

Avis du supérieur hiérarchique sur la demande de cumul

.....  
.....  
.....

Date

Signature *(identité, grade et fonctions du responsable)*

**Important** : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

*l'intérêt du service le justifie,  
les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées,  
l'activité autorisée perd son caractère accessoire.*